

Conseil d'école n°2 - Procès-verbal

Date: Mardi 4 février 2020 à 18h

Présents: M. MARTY (maire de Martiel), M. VILLAIN (conseiller municipal de Martiel) Mme BLAQUIE (DDEN)

Mmes COPPO, LANTUEJOUL, TUFFERY, LECLERE et Mr BAUDRY (représentants des parents d'élèves titulaires) ;

Mmes LONJOU, COSTES, VERDILHAN, (enseignantes) ; M. RAMOND (enseignants) ; Mme RAYNAL (enseignante et directrice de l'école)

Excusées : Mr MALAVELLE conseiller municipal de Promilhanes ; Mme HOAREAU (conseillère municipale de St Jean de Laur), M. VIGROUX (conseiller municipal de Promilhanes), Mme DESSAUX (enseignante)

1. Projets pédagogiques

Voici quelques informations complémentaires à celles données lors du premier conseil d'école pour les projets pédagogiques.

Les élèves des classes de ce2-cm1 et cm1-cm2 ont participé :

- à une randonnée aux Dolmens avec l'association de sauvegarde du patrimoine de Martiel. Ce projet s'est fait en étroite relation avec Mr POULET que nous remercions vivement pour son engagement avec l'école. La suite du projet est la réalisation de panneaux pour inciter à respecter les lieux faits par les élèves de Ce2 CM

- à une rencontre avec le Foyer d'hébergement de Martiel : l'idée était de montrer que le handicap n'est pas forcément moteur dans un deuxième temps ces élèves visiteront les ateliers en petits groupes. Partenariat intéressant à continuer

- à une sortie au théâtre de Villefranche et ont pu assister au spectacle « mon ami le banc » : réflexion autour du harcèlement

- à un débat philosophique avec Mr RIGAL (psychologue scolaire à la retraite) sur le thème : « *qu'est ce qu'un cadeau ?* »

- débat philo proposé par Coopérative scolaire sur le thème : « *la nature amie ou ennemie* »

Au cours des différents débats nous avons pu constater, de la part des élèves, un respect des avis différents et beaucoup d'écoute entre eux.

La classe de GS- PS et Ms- CP ont participé :

- à une sortie au théâtre de Villefranche et ont pu assister au spectacle « le cirque des éléphants »

- à une intervention sur les dents avec des élèves de 2^e année SAPAD du lycée Beauregard.

La classe de Ce1- Ce2 se rendra au théâtre le 24 mars pour assister à un concert de musique Espagnole et Argentine (durée du spectacle 45mn). Suite à ce spectacle les élèves bénéficieront d'une intervention en classe sur la présentation des instruments.

Cette classe se rendra aux dolmens pour faire suite au projet autour de l'observation des végétaux et des oiseaux au printemps.

Inscription de toutes les classes (priorité au cycle 2 et 3) à « mon école, mon cours d'eau » : sensibilisation des élèves à la fragilité de l'écosystème aquatique effectuée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont, avec la découverte de l'écosystème rivière, sa dynamique, la diversité de ses habitants et leurs occupants (faune et flore). Les élèves bénéficieront d'une intervention en classe, suivi d'une visite sur le terrain dans un rayon de 2km autour de l'école. Période avril à juin 2020. Nous n'avons pas de retour pour le moment mais l'école de Martiel est prioritaire dans ce projet.

« Livre franche »: une demande a été formulée afin de recevoir des illustrateurs à l'école (intervention d'une heure par classe). La réponse est en attente.

Projet alimentation pour les 2 classes : Ce2 CM avec recettes de cuisine : pain et pains indiens. Travail autour

de l'équilibre alimentaire et ateliers, sortie à Sainte Croix pour les CM au Gaec « du sol à l'homme »

Projet correspondance avec l'école de Saint Rémy : une peluche voyage entre les 2 écoles et l'idée est l'écriture d'un journal intime dans lequel on imagine que la peluche raconte ses journées passées chez l'un des élèves.

Sorties piscine

Elles concernent les classes de Ce2, Cm1 et Cm2. Elles auront lieu le jeudi, débuteront le 30 mars et finiront le 25 juin. Il y a donc 8 séances piscine. Cette année les entrées sont payantes : 2,60 euros/enfant. Le coût total pour les séances piscine est de 1060, 80 € pour les entrées et 640 euros pour le transport soit un total de 1700,8€.

La Mairie participerait à hauteur de 1000€ pour le financement, le reste sera financé par l'APE.

Voyage scolaire

Le projet concernera les classes de Ce1/Ce2 ; Cm1/Ce2 et Cm1/Cm2. Les classes de Ms/Cp et Gs/Ps feront une sortie à la journée.

La classe de Mme Verdilhan souhaiterait une classe découverte sur le thème de l'environnement à Moules. Le séjour se déroulerait sur 3 jours du 10 juin au 12 juin. Le coût serait de 4559,5€.

Les classes de Mme Lonjou et Costes ferait une classe découverte en péniche sur le canal du midi. Le séjour se déroulerait du 29 juin au 2 juillet. Le coût serait de 10475€.

Ces séjours seront financés par la Mairie qui propose une aide de 13€/jour/enfant, par l'APE, par la coopérative scolaire et par les familles. Les différentes parts sont encore à définir.

2. Organisation du temps scolaire

Comme l'année dernière, il a été demandé aux écoles de réunir assez tôt le deuxième conseil d'école afin de proposer une organisation du temps scolaire identique ou modifiée. Il est donc proposé comme en 2019 par souci de stabilité de renouveler à l'identique l'organisation du temps scolaire actuellement en place dans l'école de Martiel.

Le renouvellement à l'identique du POTS est voté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

3. Carte scolaire de rentrée 2020

Depuis plusieurs conseils d'école, les membres sont alertés sur la baisse des effectifs due à un renouvellement insuffisant des départs en 6ème. Les effectifs prévisionnels pour l'année prochaine sont de 108 élèves contre 117 aujourd'hui (20 départs de CM2 et 11 arrivées potentielles à la prochaine rentrée). Projet de la mairie de constructions à venir ce qui peut laisser espérer des inscriptions futures.

4. Livret Scolaire Unique (LSU)

Il s'agit du premier télé service qui permet à chaque responsable d'élève scolarisé en élémentaire et au collège de consulter le LSU de son enfant en ligne. La procédure de connexion sera distribuée dans les cahiers de liaison prochainement.

5. Projet Garderie des 2 ans :

Il est rappelé que les enfants de 2 ans ne sont pas comptés dans les effectifs c'est pourquoi l'équipe pédagogique a demandé à Mr le Maire de Martiel s'il serait possible d'ouvrir une garderie pour accueillir ces enfants.

Cet accueil fonctionnerait sur le même principe que celui déjà en place à l'école de Causse et Diège et serait sous la responsabilité du maire. Les enfants seraient accueillis de 8h30 à 16h30 dans une salle attenante à la salle de la classe maternelle et proche des sanitaires adaptés à leur âge. Cet espace leur serait totalement dédié et serait sous la responsabilité d'une employée de la Mairie.

Ils auraient accès à tous les autres services proposés à l'école (Garderie matin et soir et cantine). Ces enfants participeraient ponctuellement à des projets avec la classe de maternelle. Ce projet permettrait d'inclure les enfants de 2 ans afin de les préparer progressivement à leur entrée à l'école maternelle.

La Mairie travaille actuellement sur la faisabilité du projet, semble très favorable à ce projet et souhaite la mise en place si possible dès septembre. Toutefois la réponse définitive aura lieu après les élections. Ainsi les modalités d'accueil et le tarif seront précisés ultérieurement.

6. Service Civique :

Melle Lucile PEGHAIRE a été recrutée sur le poste de service civique de l'école de Martiel. Elle a débuté son contrat le lundi 6 janvier 2020. Les missions de Lucile sont les suivantes : aide pédagogique dans les classes, mise en place et accueil des élèves à la bibliothèque de l'école, aide à la recherche, préparation de documents pour divers projets ; animation sur la pause méridienne ; aide à l'accompagnement aux devoirs et fait le lien entre les enseignants et les bénévoles.

7. Incivilité et manque de respect à l'école :

L'équipe enseignante ainsi que le personnel communal ont constaté une recrudescence d'incivilités au sein de l'école, notamment au niveau du langage et des jeux. Les enfants ont tendance à banaliser les injures et ne se rendent pas compte de la portée de leurs mots. Ils jouent aussi à des jeux brutaux sans que cela leur pose de problème (se pousser, se sauter dessus..) Il a été décidé dans un premier temps, au cours d'un conseil des maîtres, que chaque enseignant referait un point sur le langage à l'école et les jeux de cour et insisterait sur le caractère blessant des mots. Les incivilités ou les injures répétées seront signalées aux parents des enfants mis en cause par le biais d'un mot dans le cahier.

Il est demandé aussi aux familles d'être cohérents avec les règles mises en place à l'école et d'agir dans le même sens que l'école :

- Si un enfant tape ou insulte, on ne l'incite pas à taper ou insulter en retour
- un parent n'invective pas directement un enfant de l'école : les problèmes qui se passent à l'école sont pris en charge par l'équipe enseignante qui se chargera de les régler.

Ce qui est mis en place lorsque les règles ne sont pas respectées :

- la directrice et l'enseignant ou les enseignants reçoivent le ou les enfants afin qu'ils s'expliquent.
- selon la gravité des faits, les parents sont reçus ou informés par le biais d'un mot dans le cahier.
- il est demandé à l'enfant mis en cause de produire un écrit dans lequel il explique ce qu'il a fait, ce que l'autre a pu ressentir, ce qu'il s'engage à ne plus faire

Demande de parent : écrire un mot à l'attention des familles pour expliquer ce que l'on constate et ce que l'on a mis en place.

8. Questions posées par les représentantes des parents d'élèves

- Les parents ne remettent pas en question la répartition des classes réalisée cette année, ils sont bien conscients des difficultés à la réaliser, et y reconnaissent même des effets positifs (progression des élèves sur certains points du programme). Cependant ils demandent à ce que l'équipe enseignante soit vigilante lors de ces répartitions.

L'équipe des délégués en collaboration avec les parents amènent les éléments suivants :

- *Serait-il possible d'être plus transparent, pour que l'enfant ne se sente pas mis à l'écart du groupe classe, ou qu'il pense être en difficulté scolaire.*
- *Dans la mesure du possible peut-on envisager de privilégier une répartition "par le haut", c'est-à-dire de préférer la progression des élèves dans les classes du niveau au-dessus, et d'éviter qu'ils se retrouvent avec les classes du niveau en dessous.*
- *Lors du dernier conseil d'école de l'année dernière, l'équipe enseignante avait proposé de reformer les groupes classes lors des sorties scolaires (piscine, théâtre...), Cela n'a pas été fait lors des dernières sorties. Nous tenons à préciser que ce point n'apparaît pas au compte rendu du 3^e trimestre de l'année 2019.*

Les répartitions des enfants dans les classes sont réfléchies et faites en fonction des effectifs dans chaque niveau et de la prise en compte de quelques cas particuliers notamment fratrie à séparer. Une concertation entre enseignants est engagée afin de trouver une répartition qui réponde au mieux au besoin de l'enfant. Nous invitons les parents à prendre contact avec les enseignants pour parler de ce qui est mal vécu avec les élèves.

En ce qui concerne les sorties scolaires : lors des sorties à caractère obligatoire comme la piscine les niveaux sont regroupés. En ce qui concerne les autres sorties, elles sont fonctions des projets de classe de chaque enseignant. Comme chaque classe a son projet et que celui-ci ne se fait pas forcément en doublon il est difficile d'accéder à cette demande.

- des parents d'élèves posent la question de la scolarisation avant 3 ans car en fonction de la date de naissance, certains

enfants ne sont scolarisés que vers 3 ans et demi.

Une première réponse a été apportée avec la demande d'ouverture d'une garderie pour les élèves de 2 ans.

9. Remarques des représentants des communes et DDEN

Aucune remarque

10. Remarques des enseignants

Nous remarquons que de nombreux élèves n'ont pas le matériel scolaire nécessaire. Du matériel en prêt est alors mis à leur disposition dans chaque classe. Le problème c'est que ce matériel n'est pas rendu ou détérioré. Se pose alors le problème d'un budget fourniture en augmentation. Nous souhaiterions que les parents soient plus vigilants sur le petit matériel de trousse et fournissent ce dont l'enfant a besoin pour travailler. En cas de problème financier la famille peut venir en parler à l'enseignant ou à la directrice. Une solution pourra lui être proposée.

Claude Villain, membre bénévole de l'accompagnement aux devoirs, souligne que le problème est aussi présent lors de l'aide aux devoirs.

11. A.P.E.

Bilan des différentes manifestations passées :

Randonnée vtt : il y a eu un bon retour sur cette manifestation qui a rapporté 1000€ de bénéfice.

La bourse aux jouets a rapporté 1000€ de bénéfice.

La vente de chocolats 400€ de bénéfice.

La prochaine manifestation est le quine qui aura lieu le 09 février 2020.

L'APE précise que pour le moment elle est bénéficiaire, mais que les bénéfices ne permettront bientôt plus de subventionner les voyages scolaires. Elle précise aussi qu'une année scolaire leur coûte environ 5000€.

Les enseignants précisent que pour chaque sortie il est noté, dans le mot destiné aux familles, ce que donne l'APE et rappellent l'importance de cette association. Ils demandent à l'APE de communiquer plus avec les familles sur les différents bénéfices et coûts.

Fin de séance à 20h00.

La directrice
Séverine RAYNAL